

TRANSPORT MARITIME : la Corse ne veut pas payer pour le contentieux Corsica ferries

Alors que le Conseil d'Etat a condamné définitivement la collectivité de Corse à payer 86,3 millions d'euros à la compagnie maritime [CORSICA FERRIES](#) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) au titre du préjudice subi par Corsica Ferries lors de la délégation de service public 2007-2013, le conseil exécutif de Corse a indiqué le 15 novembre ne pas inscrire au budget supplémentaire les 86,3 M€ correspondant à la condamnation de la collectivité. Le conseil considère, selon un communiqué, que « faire aujourd'hui supporter à la collectivité de Corse le paiement de cette condamnation est totalement injuste juridiquement, politiquement et moralement ». Pour l'exécutif corse, « accepter de payer cette somme reviendrait à accepter que la Corse de 2021 paye pour les errements du passé » et « que l'État n'assume pas la lourde responsabilité qui est la sienne dans ce dossier ». www.corsica-ferries.fr